

SARL L'Odyssée blanche

Demande d'autorisation environnementale pour l'extension de l'activité du parc polaire (accueil de nouvelles espèces) au lieu-dit « Le Cernois Veillet » à Chaux-Neuve

Enquête publique du 30 octobre 2023 à partir de 9h00 au 28 novembre 2023 jusqu'à 17h00.

	Nom - Prénom	OBSERVATIONS déposées par voie électronique
1	Association One Voice	<p>Le projet concerne l'extension du parc polaire de Chaux-Neuve dans le Doubs et implique l'introduction de représentants de plusieurs espèces (martres, renards polaires, chevaux de Przewalski, bouquetins des Alpes et loups), le pétitionnaire ayant d'ores et déjà fait réaliser les travaux permettant d'accueillir les animaux avant même d'obtenir l'autorisation d'extension d'activité.</p> <p>De manière générale, l'association One Voice est défavorable à tout projet permettant la détention en captivité d'animaux sauvages à des fins de présentation au public.</p> <p>S'agissant plus particulièrement des loups, il apparaît tout à fait contre nature d'enfermer ces animaux dans un enclos alors qu'ils ont un grand besoin d'espace et parcourent quotidiennement de longues distances. De plus, le dossier d'autorisation d'exploiter est muet sur un certain nombre d'informations cruciales : quelle est la dimension de l'enclos ? Les loups ont-ils la possibilité de se soustraire aux regards du public ?</p> <p>Par ailleurs, les garanties apportées dans le dossier de demande d'extension ne permettent pas de répondre aux problèmes soulevés lors de la réunion de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS). Le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 29 juin 2023 mentionne notamment l'insuffisance d'études sur les effets des interactions potentielles entre les populations de loups sauvages implantées dans le Doubs avec cette population captive, mais aussi le fait qu'il soit mentionné que le pétitionnaire souhaite accueillir un mâle et une femelle, faire une portée, puis stériliser les animaux. Il souhaite conserver 5 individus maximum, les deux loups reproducteurs inclus. Dans le cas où la portée aurait une taille supérieure à trois louveteaux, quid des autres louveteaux ?</p>

		<p>Enfin, il faut relever que l'avis de la Commission est défavorable concernant l'accueil de loups dans le parc (sur ce point 2 abstentions, 5 votes défavorables et 5 votes favorables).</p> <p>Pour l'ensemble de ces raisons, l'association One Voice s'oppose à ce projet d'extension.</p>
2		
3		
4		
5		